

- ✓ **RESERVATION** du 15 mars au 4 Avril 2020, délai de rigueur, pour un emplacement prioritaire aux Urmattois dans la mesure des disponibilités en retournant le bulletin d'inscription à l'OMSCL (à déposer dans la boîte aux lettres de la maison des associations)
- ✓ **AUTRE POSSIBILITE DE RESERVATION** non prioritaire : omscl.urmatt@orange.fr

REGLEMENT DE BRAD'BRUCHE à URMATT - Lundi de Pentecôte

- Le marché aux puces est ouvert à tous à condition que le versement de la location ait été effectué à l'ordre de l'O.M.S.C.L. d' URMATT.
- Le prix des emplacements est de 12 € les 5m et 6€ par tranche de 2m50 supplémentaires.
- Les places non payées ne seront pas réservées.
- Heures d'ouverture : 6 heures.
- Toute place achetée ne peut être revendue le jour de Brad'Bruche.
- Aucun remboursement en cas de non occupation.
- Tout commerce autre que puces et brocantes est strictement interdit, sauf pour les commerces URMATTOIS et les exposants du marché artisanal
- Les stands de boissons et de restauration sont uniquement réservés aux organisateurs
- La vente d'armes blanches ou à percussion est strictement interdite
- L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché
- Toute manifestation bruyante est interdite. Les animaux doivent être tenus en laisse.
- Interdiction formelle d'occuper les emplacements non numérotés.
- Ne pas occuper un espace supérieur à 1 mètre sur la chaussée à partir du trottoir.
- Vu le problème de traitement des ordures l'exposant est prié d'utiliser les sacs mis à disposition pour emmener ses déchets et de ne rien laisser sur place à son départ
- La circulation des véhicules est interdite avant 18h00 même en cas de départ anticipé
- L'O.M.S.C.L. décline toute responsabilité en cas de vol pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- En cas de non respect de ce règlement, l'O.M.S.C.L. sera seul juge pour prendre toutes dispositions qui s'imposent.

Talon à retourner à l' O.M.S.C.L - Maison des Associations -
79 rue du Gal de Gaulle - 67280 URMATT

avant le 4 Avril 2020 impérativement

BULLETIN D'INSCRIPTION - URMATTOIS pour articles brocantes et puces uniquement

Seuls les artisans habitant la commune d'URMATT et les exposants du marché artisanal sont accueillis avec leurs produits qui ne sont pas puces et brocantes

Nom : prénom :

Adresse :

Code postal : Localité :

Téléphone : E-mail :

Si l'emplacement de 2018 est souhaité (dans la mesure du possible)

- N° d'emplacement :

N° carte d'identité (obligatoire pour réservation)

Autorité de délivrance date de délivrance

N° de registre du commerce pour les professionnels de la brocante

Dénomination :

Je réserve un emplacement de 5m et de 2,5m : mètres au total

Ci-joint un chèque de : € libellé au nom de l'O.M.S.C.L

J'ai pris connaissance du règlement et atteste sur l'honneur que l'origine de mes objets à vendre ou à échanger est régulière

Date :

Signature :